

# ACADÉMIE D'OSTÉOPATHIE DE FRANCE

## COMMUNIQUÉ

*De l'Académie d'Ostéopathie de France.*

### **Commission « Mémoires »**

Rapporteur : Philippe Guérin

Nous avons élaboré une définition d'un mémoire de 3<sup>e</sup> cycle universitaire. Cette définition s'appuie sur une revue de littérature commentée, consultable en pièce jointe sous le titre *Rapport « définition du Mémoire »*. Nous proposons d'appliquer cette définition pour les mémoires de fin d'études en Ostéopathie

### DÉFINITION

**Le mémoire est une communication originale et personnelle, écrite et soutenue oralement, qui dégage, présente et tente de répondre à une problématique. Le sujet de ce travail est en relation avec la discipline concernée dans ses applications cliniques, scientifiques, sociales, philosophiques, épistémologiques, culturelles ou dans ses fondements et principes.**

*L'Académie, saisie lors de la session du 12 décembre 2005, a adopté le texte de ce communiqué (approuvé à l'unanimité).*

Pour copie certifiée conforme,  
Le Président,

Laurent Stubbe

